



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/070**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Centre Roulier, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage et de décontamination de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société RENTOKIL INITIAL, dont le siège social est situé 39, Boulevard Ornano 93200 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro SIREN 622 052 603, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/070 en date du 23 mai 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-106 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : Parcelle de terre-plein d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> environ située au Centre Roulier, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 1 an à compter du 6 mai 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-106 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.